



Département Scientifique  
Mathématiques, Informatique,  
Physique et Systèmes

## Procès-Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

*Jeudi 18 avril 2019 à 14h*

**Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative** : Philippe COMBETTE, Annelise FAIVRE, Marc HERZLICH, Serge MORA, Marie-Laure MUGNIER, Clémentine NEBUT, Jérémie TORRES, Gwladys TOULEMONDE, Arnaud VIRAZEL (procuration à Jérémie TORRES), Alain FOUCARAN, Pierre LEFEBVRE, Paul LANDAIS (procuration à Marc HERZLICH), Jean-Michel MARIN, Stéphane PAGANO, Philippe POIGNET, Denis PUY (procuration à Pierre LEFEBVRE), Michel MO NDAIN (procuration à Pascal NOUET), Philippe PUJAS (représenté par Petru NOTHINGHER), Pascal NOUET.

**Membres suppléants présents avec voix délibérative** : –

**Membres suppléants présents avec voix consultative** : –

**Invités** : aucun

**Assistait à la séance** : Carmela MADONIA, secrétariat du DS MIPS

### Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Validation du PV de la séance du 28 février 2019
3. Débat sur la loi de programmation de la recherche
4. Validation de la fiche moyens du centre spatial universitaire de Montpellier
5. Validation du cadrage de la procédure de recrutement des ATER
6. Validation du cadrage de la procédure d'avancement des EC par la voie locale
7. Questions diverses

### 1. Informations générales

Pas d'informations générales.

### 2. Validation du PV du conseil plénier du 28 février 2019

Ce PV n'ayant pu être finalisé à temps, sa validation est repoussée au prochain Conseil.

### 3. Débat sur la loi de programmation de la recherche

Le gouvernement a lancé une large consultation pour la future loi de programmation de la recherche, divisée en trois thématiques : le financement et les moyens, l'attractivité des carrières et la gestion des emplois, et les partenariats et l'innovation.

Au niveau de l'UM, un débat est prévu début mai en commission recherche, afin d'élaborer une contribution de l'université. Les départements scientifiques sont donc sollicités afin de préparer des éléments, qui seront présentés par leurs directeurs lors du débat en commission recherche. Le Directeur du DS a donc souhaité que ce point soit débattu en conseil de DS, en s'appuyant sur les contributions remontées directement des laboratoires, le cas échéant.

Sur ce point, Jean-Michel MARIN indique que trois tables rondes ont été organisées à l'IMAG, qui ont donné lieu à l'écriture de trois textes dont il résume les points saillants à l'intention des membres du Conseil de DS. Alain FOUCARAN informe que le comité de Direction de l'IES a également rédigé une contribution.

Le Directeur du DS propose alors que les trois grandes thématiques proposées par le gouvernement soient abordées successivement.

#### *Financement des projets, programmes et laboratoires*

Le manque de financement récurrent est pointé par tous les participants, notamment au regard des charges qui pèsent sur les laboratoires. Un directeur de laboratoire indique que, compte-tenu des besoins en emplois de personnel d'administration et de gestion couverts par des CDD, il ne dispose pour la politique scientifique du laboratoire que d'un montant de moins de 500€ par chercheur ou enseignant-chercheur permanent et par an, ce qui est ridicule !

En parallèle, l'ensemble du Conseil constate une multiplication des guichets de financement, aux moyens souvent insuffisants, et qui ont tendance à s'agglutiner sur des thématiques « à la mode » au détriment d'un soutien large à l'activité scientifique. Un point particulièrement préoccupant est l'entrée dans ce jeu des structures ou mécanismes locaux (IDEX ou I-SITE, LabEx, collectivités territoriales, etc.), qui augmentent d'autant le temps passé en candidatures. L'appel à projets est souvent pensé comme le seul moyen pertinent de distribuer des crédits, ce qui démontre un net manque d'imagination. Ces guichets développent de plus en plus une exigence de co-financements, ce qui crée une complexité supplémentaire et des biais dans la sélection. Enfin, l'efficacité de nombre de « petits » guichets est interrogée : pourquoi tant d'efforts pour de petites sommes ? Ne serait-il pas finalement plus efficace à long terme de verser directement ces crédits aux établissements et aux organismes ?

Au delà, le Conseil se fait l'écho de l'ensemble de la communauté scientifique quant à son impression d'être systématiquement traitée avec *défi*ance par les agences de financement : procédures tatillonnes et infantilisantes, évaluation inadaptée, taux de succès décourageants, pilotage accru par des instances sans légitimité scientifique, doubles pilotages peu compréhensibles (par exemple : MESRI / SGPI) ...

#### *Emploi et attractivité des carrières*

Les participants insistent sur deux points : le manque d'emplois pour les fonctions support et soutien, la faible compétitivité de salaires par rapport avec le milieu industriel (point particulièrement sensible pour les maîtres de conférences et chargés de recherches ainsi que pour les ingénieurs d'étude et de recherche). La question de la modulation des services d'enseignement des enseignants-chercheurs fait l'objet d'un long débat, qui fait ressortir des opinions très contrastées.

Le Conseil souligne par ailleurs que la complexité administrative est en elle-même un facteur de déstabilisation de l'emploi dans les laboratoires, car elle induit des dépenses supplémentaires qui ne sont pas utilisées directement pour l'emploi scientifique.

#### *Innovation et partenariats*

Le Conseil regrette que les mécanismes de soutien à l'innovation soient si complexes en France. Il souligne que l'obstacle semble avant tout culturel, mais que le problème culturel relève souvent des deux parties et non d'une seule.

#### **4. Validation de la fiche moyens du centre spatial universitaire de Montpellier**

Le Directeur du DS présente la fiche moyens du Centre Spatial Universitaire (voir ANNEXE 1). Aucune question n'ayant été posée, la fiche moyens est mise au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**CONTRE : 0**

**POUR : 18**

#### **5. Validation du cadrage de la procédure de recrutement des ATER dans le périmètre du DS MIPS**

Le Directeur du DS présente le cadrage pour le recrutement des ATER (ANNEXE 2). Celui-ci reprend la pratique qui a été utilisée pendant ces deux dernières années et qui a donné satisfaction, mais qui n'avait pas été votée formellement en Conseil sous la forme d'un cadrage général (les campagnes avaient donc fait l'objet d'un lancement spécifique ; l'existence d'un cadrage spécifique permettra de simplifier le processus tout en garantissant sa transparence). Le cadrage sera affiché sur le site web du Département scientifique.

Après débat, le cadrage proposé est mis au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**POUR : 19**

## **6. Validation du cadrage de la procédure d'avancement des enseignants-chercheurs de l'UM dans le périmètre du DS MIPS**

Le Directeur du DS présente le cadrage pour la procédure d'avancement des enseignants-chercheurs de l'UM dans le périmètre du DS MIPS (ANNEXE 3). Celui-ci reprend également la pratique qui a été utilisée pendant ces deux dernières années en y introduisant les évolutions, mais qui n'avait pas été votée formellement en Conseil sous la forme d'un cadrage général (les campagnes avaient donc fait l'objet d'un lancement spécifique ; l'existence d'un cadrage spécifique permettra de simplifier le processus tout en garantissant sa transparence<sup>o</sup>) Le cadrage sera affiché sur le site web du Département scientifique.

Après débat, le cadrage proposé est mis au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**POUR : 19**

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55.

PV validé au Conseil du 26 septembre 2019.